



Comment garder un bien en cas de divorce?

Par **patrick gps**, le **16/02/2015** à **16:06**

bonjour ,
je voudrais avoir votre avis , car je me sépare de ma femme et je voudrais garder la maison(car c'est moi qui l'ai toujours payé seul) qui est a nos deux noms;
nous allons divorcé et nous sommes en accord pour que je garde la maison que nous avons acheter a deux.
comment faire?

Par **domat**, le **16/02/2015** à **16:57**

bjr,
ce n'est pas vous qui avez financé le bien mais la communauté car sous le régime légal, les gains et salaires sont communs.
si vous gardez la maison, vous devrez payer une récompense à votre épouse.
en tout état de cause, il faudra passer chez un notaire pour faire la mutation immobilière afin que la maison soit votre propriété.
cdt

Par **Visiteur**, le **16/02/2015** à **16:59**

Bonjour,
"garder la maison(car c'est moi qui l'ai toujours payé seul) qui est a nos deux noms;" payer seul ? mais quand on est marié, on ne fait pas seul ! vous êtes mariés !! donc en principe bien en commun !! vous avez de la chance que madame ne la réclame pas !!